

# NOTE DE SYNTHÈSE

## Schéma local de mobilité du Pays de Beauce

Syndicat Mixte du Pays de Beauce  
Version 2a du 21/07/2011



24 boulevard Riquet  
31 000 Toulouse  
T / 05 62 73 53 93

18/20 rue Claude Tillier  
75 012 Paris  
T / 01 43 72 10 09

Impasse du Gabeau  
Quartier La Banette n°1  
83 270 St Cyr-sur-Mer  
T / 09 72 12 85 24

[iter@iternet.org](mailto:iter@iternet.org)

## FICHE DOCUMENTAIRE

Référence : **KY\_20110721\_Synthèse\_02a**

Version	Auteur	Modification
01a du 11/07/2011	François MARECHAL	Création
02a du 21/07/2011	Malika MAZOUZ	Mise à jour

Diffusion :

Destinataire	Pour information	Pour approbation	Pour exécution
Guillaume GILLE		X	

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LES OBJECTIFS ET LA DEMARCHE D'ELABORATION DU SCHEMA LOCAL DE MOBILITE .....</b>	<b>3</b>
1.1	A la source du Schéma local de mobilité : la volonté d'améliorer les conditions de vie et de déplacements des habitants.....	3
1.2	Les objectifs du Schéma local de mobilité du Pays de Beauce.....	3
1.3	L'approche développée pour l'élaboration du Schéma local de mobilité du Pays.....	3
1.4	Trois étapes ont jalonné la définition du Schéma local de mobilité à son adoption par les élus locaux.....	4
1.4.1	Etablir un diagnostic du territoire en analysant l'offre de mobilité et les besoins de déplacement.....	4
1.4.2	Elaborer des scénarios cohérents, constructifs et opérationnels.....	5
1.4.3	La définition d'un programme d'actions concret.....	6

# 1 LES OBJECTIFS ET LA DEMARCHE D'ELABORATION DU SCHEMA LOCAL DE MOBILITE

## 1.1 A la source du Schéma local de mobilité : la volonté d'améliorer les conditions de vie et de déplacements des habitants.

Le Pays de Beauce qui réunit quatre Communautés de Communes (Beauce Alnéloise, Beauce Vovéenne, Beauce de Janville, Beauce d'Orgères), a identifié la nécessité d'une vision globale des enjeux de déplacement des habitants sur son territoire en lien avec les évolutions démographiques et urbaines. S'étant engagé avec la Région Centre dans un Contrat Régional de Pays qui vise à susciter ou à mettre en place certaines actions sur son territoire, il a initié une étude pour l'élaboration d'un Schéma local de mobilité qui a été confié au bureau d'études ITER.

Le Pays de Beauce s'est ainsi engagé sur une réflexion partenariale avec le Conseil Général, la Région Centre, les Autorités Organisatrices des transports de son territoire et les Communautés de Communes, pour améliorer le système de déplacement.

## 1.2 Les objectifs du Schéma local de mobilité du Pays de Beauce.

L'objectif a été de définir une stratégie locale d'amélioration de la mobilité qui s'est traduite par l'adoption d'un Schéma local de mobilité et de son programme d'actions.

Améliorer la mobilité des habitants du Pays implique de mieux appréhender les besoins de déplacement sur le territoire. Ainsi, les grands objectifs affichés par les élus du Pays ont été de :

- garantir l'accessibilité à tous les services, pour tous et notamment pour les publics cibles;
- maintenir la population des zones rurales du Pays de Beauce grâce à une mobilité facilitée.

## 1.3 L'approche développée pour l'élaboration du Schéma local de mobilité du Pays.

Une approche technique et une approche concertée ont permis d'aboutir à la réalisation des trois grandes étapes d'élaboration du schéma : le diagnostic de l'offre et de la demande de mobilité, la formalisation des scénarios et la définition du programme d'actions.

Le processus de concertation a été un élément central. Il s'est appuyé sur un mécanisme participatif totalement intégré au déroulement de la réflexion. Ainsi, des temps forts de concertation ont eu lieu :

- Lors de l'état des lieux avec:
  - une enquête menée auprès de tous les maires du territoire ;
  - des entretiens avec les Autorités Organisatrices de Transport (Conseil Général et Conseil Régional) et les structures organisatrices d'une offre de mobilité pour évaluer les moyens de déplacements à dispositions des habitants et leurs évolutions ;
  - une enquête auprès des entreprises pour évaluer leurs besoins ;

- des ateliers de concertation auprès des acteurs locaux pour enrichir la réflexion.
- Dans le cadre d'un travail collectif d'élaboration des scénarios et actions possibles, des ateliers de concertation avec les élus locaux.
- Un travail étroit avec les élus pour finaliser le Schéma de Mobilité et hiérarchiser les différentes pistes d'actions proposées.

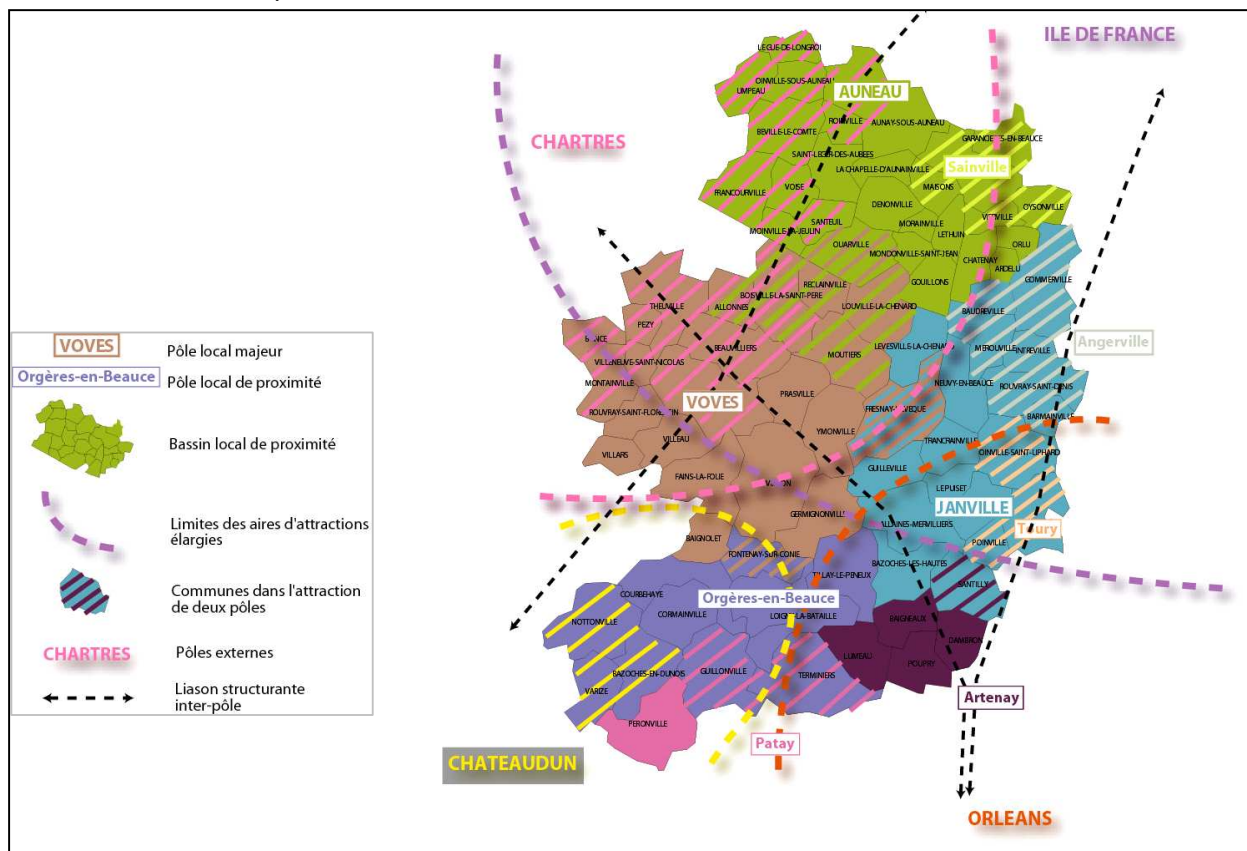
## 1.4 Trois étapes ont jalonné la définition du Schéma local de mobilité à son adoption par les élus locaux.

### 1.4.1 Etablir un diagnostic du territoire en analysant l'offre de mobilité et les besoins de déplacement.

Ce premier temps a permis d'identifier l'ensemble des moyens de déplacement à disposition des habitants (le réseau interurbain, le réseau ferroviaire, le Transport à la Demande, les taxis, etc.) et d'apprécier l'évolution attendue de ces derniers. Les flux de déplacements sur le territoire ont également été analysés.

A partir de ces deux éléments, les besoins des habitants du Pays ont pu être cernés, et les bassins de déplacements identifiés (Cf. carte ci-dessous). Ces bassins représentent les réels besoins de mobilité de la population du territoire auxquels il faut répondre.

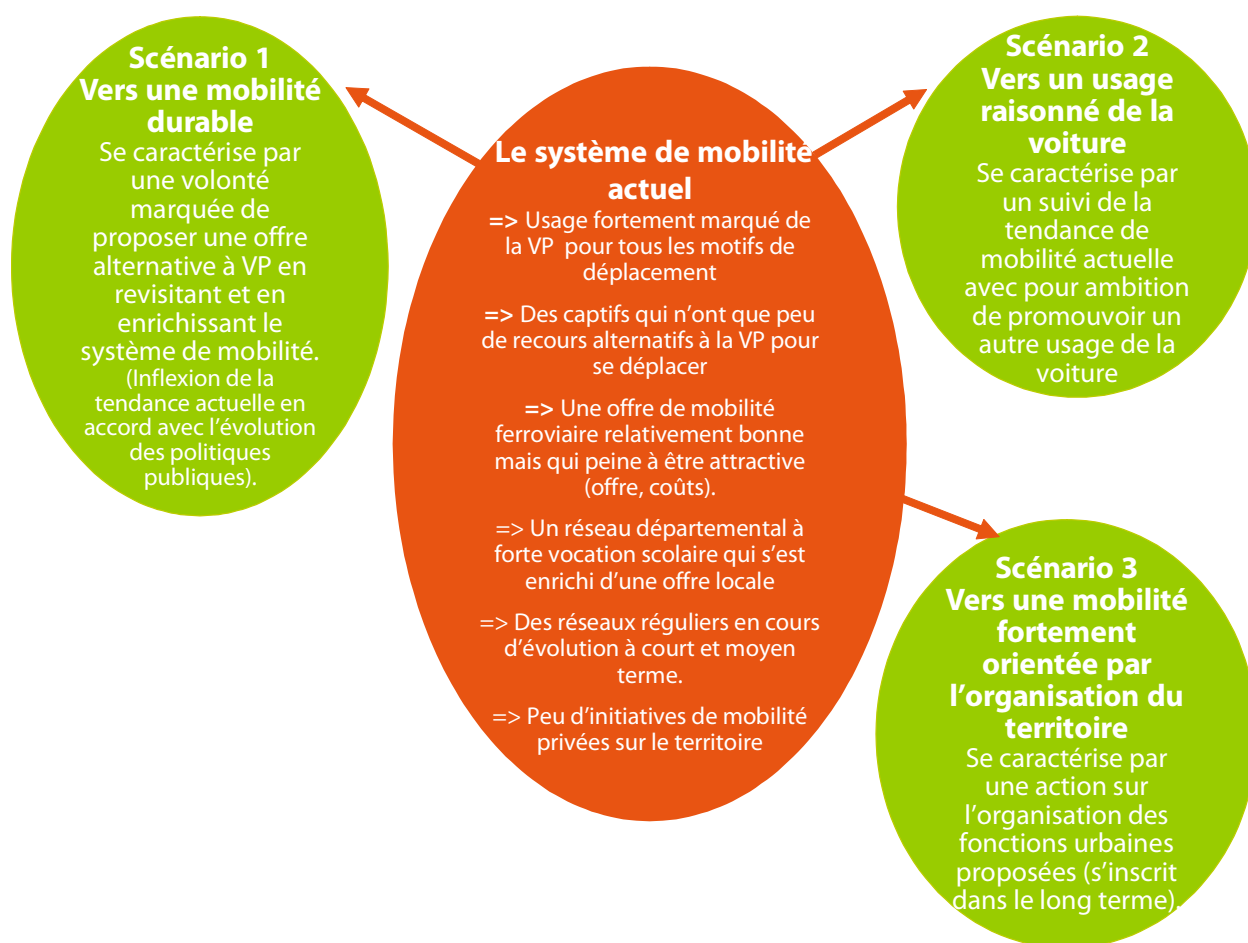
Carte des bassins de déplacements



## 1.4.2 Elaborer des scénarios cohérents, constructifs et opérationnels.

En fonction du bilan, les techniciens et élus ont élaboré des scénarios d'actions d'amélioration du système de mobilité en œuvre sur le Pays de Beauce.

Pour cela, une réflexion approfondie sur les futurs souhaités, en n'écartant aucune piste d'actions, a été menée. Une double approche technique et concertée avec les différents acteurs locaux et institutionnels a été organisée avec des ateliers, pour aboutir à la définition de trois scénarii qui ont été présentés aux élus :



Le positionnement des acteurs locaux et des élus dans le cadre de l'étape de concertation a permis de statuer sur les actions à décliner dans le cadre du projet de Schéma local de mobilité. Les élus ont choisi le scénario 2 qui est réaliste, au regard des pratiques actuelles de déplacements sur le territoire, fortement marquées par la voiture.

Face aux enjeux de développement durable auxquels ils doivent faire face, les élus ont enrichi le scénario 2 avec des actions issues du scénario 1 destinées à développer l'offre en transports en commun.

### 1.4.3 La définition d'un programme d'actions concret.

Ce dernier temps a consisté à traduire de manière opérationnelle les actions choisies pour aboutir à un programme d'actions.

Un rapport complet de fiches actions a été rédigé, précisant pour chaque action son objectif et les enjeux liés, la description de l'action, la procédure de mise en œuvre, le phasage, les coûts d'investissement et de fonctionnement, la maîtrise d'œuvre et les partenaires associés ainsi que des indicateurs de suivi pour l'avenir.

A l'issue de la validation finale de la démarche engagée, le Comité de pilotage et le Bureau ont hiérarchisé les actions à mettre en œuvre qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Echéances de mise œuvre et évaluation financière des actions	Court Terme (<1 an)	Moyen Terme (1 à 3 ans)	Long Terme (> à 3 ans)
<b>Action A1</b> : Développer l'information et la communication « mobilité » à l'échelle du Pays de Beauce	●	●	
<b>Action A2</b> : Instaurer un « groupe mobilité » pour assurer la mise en œuvre et le suivi du schéma local de mobilité	●		
<b>Action D3</b> : Développer la pratique des modes doux cyclo touristiques À l'échelle de la Route du Blé en Beauce	●	●	
<b>Action B2</b> : Accompagner les territoires dans la mise en œuvre de systèmes locaux de transport à l'échelle locale	●	●	
<b>Action B3</b> : Accompagner les territoires dans la mise en œuvre de dessertes rabattement gare		●	
<b>Action D2</b> : Développer les aménagements en faveur des modes doux à l'échelle des pôles.	●	●	
<b>Action D1</b> : Assurer le développement et la promotion du covoiturage à l'échelle du Pays	●		
<b>Action C1</b> : Créer une bourse d'aide à l'amélioration de la mobilité en soutien des initiatives portées par les acteurs locaux		●	●
<b>Action B4</b> : Améliorer l'intermodalité au niveau des pôles d'échanges		●	●
<b>Action B1</b> : Promouvoir à l'échelle locale les démarches PDE / PDA / PDIE.	●	●	
<b>Action C2</b> : Développer le prêt de mobylette sur le territoire du pays		●	●

Pour le Pays de Beauce, le Schéma local de mobilité est un engagement fort auprès des habitants du territoire. C'est également un engagement auprès des partenaires pour poursuivre la réflexion engagée.

A travers le Schéma, le Pays de Beauce s'engage sur la thématique de la mobilité, qui se traduit dès 2012 par :

- Une approche « mobilité », à travers le développement de l'information et de la communication ;
- La création d'un groupe de réflexion sur la « Mobilité »
- Le développement de la pratique des modes doux cyclo touristiques en valorisant et en développant la Route du Blé en Beauce ;
- L'accompagnement de territoires dans la mise en œuvre de systèmes locaux de transport à la demande
- Le soutien aux aménagements visant à développer l'usage des modes doux au sein des pôles
- La promotion et le développement du covoiturage
- La promotion des Plans de Déplacements Entreprise, Inter-entreprises ou d'Administration (PDE, PDIE, PDA)

Les documents produits au cours de l'étude sont consultables sur le site internet du Pays de Beauce : [www.paysdebeauce.com](http://www.paysdebeauce.com) ou disponibles sur demande auprès des services du Pays.